



Lyon, le 3 novembre 2020

Déclaration Liminaire CAPI du 03 novembre 2020

Madame la Directrice Interrégionale Adjointe, Mesdames et Messieurs les membres de cette Commission Administrative Paritaire Interrégionale, les élus FO sont convoqués ce jour pour une CAPI relative à un tableau d'avancement des majors pour 2020 et 2021 et un tableau à l'échelon exceptionnel des majors pour 2020 et 2021.

S'il est positif de constater la tenue de ces tableaux et de voir que l'administration met tout en œuvre pour appliquer à marche forcée la réforme de la filière de surveillance qui va se traduire par un dérèglement complet de la pyramide hiérarchique (*plan pour rappel dont FO n'est pas signataire!*) ; il ne faut pas oublier que certains restent sur le carreau :

- Plus de TA de Brigadiers depuis 2017 !
 - Plus de TA de Premiers Surveillants depuis 2017 !
- (Des collègues qui auraient pu être nommés vont partir vers une retraite bien méritée !)

LE DROIT DES PERSONNELS à l'avancement est légitime alors qu'aujourd'hui, le garant de ces mêmes droits ne le respecte pas... **QUEL PARADOXE !**

Pendant ce temps au siège de cette DI, les personnels semblent rincés et toujours plus pressés comme des citrons... Le manque de personnel et l'attractivité y est sûrement pour quelque chose!

Au niveau national, on attend toujours les résultats de la CAP Officiers et les postes pour la prochaine mobilité des Premiers Surveillants et Majors...

Autre sujet d'actualité avec la crise sanitaire : la situation des agents dits « vulnérables ».

Madame la DIA, n'attendez pas des consignes de la DAP pour renvoyer les vulnérables chez eux ! Dans les établissements, c'est la cacophonie et chacun fait à sa guise...

La décision du Conseil d'État du 15 octobre suspend le décret du 29 août et enjoint l'administration à rétablir les critères de vulnérabilité de mai 2020. Ces agents doivent être en AAE !

Pourquoi l'Administration Pénitentiaire ne respecte pas une décision de justice?!

Par ailleurs, FO demande également l'arrêt des formations professionnels.

**L'UISP FO Rhône-Alpes-Auvergne
Les élus CAPI**

Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires Force Ouvrière Rhône-Alpes-Auvergne

Secrétaire Interrégional : **David MARTINS**
Tél: 06.06.65.82.99
mail : uispfolyon@gmail.com

